

Préfecture : 17/04/2025

Mise en ligne : 18/04/2025

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

ET LE 10 AVRIL A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **4 AVRIL 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : BODET Roger à LABORDERIE Gérard, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, DUQUEROUX Franck à PATEJ Laurence, PRIVE Franck à VIOLLET Etienne

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_04_19

Complète et modifie la délibération n°2025_02_06 du 13 février 2025

Objet : Opération : Rénovation énergétique du bâtiment « SALLE POLYVALENTE » : remplacement de la toiture pour mise aux normes et économies d'énergie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental 79 au titre du FSD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la réalisation des audits énergétiques réalisés en 2022 par le bureau d'étude « ad3e Conseil » de Bordeaux et présentés par les services du SIEDS en janvier 2023, la commune de Magné envisage de rénover et réhabiliter entièrement un certain nombre de bâtiments communaux soumis ou non au décret tertiaire, à savoir :

- le groupe scolaire sis au 345-347 avenue du Marais Poitevin à Magné (79460),
- la salle polyvalente et l'espace association Waldeck Rousseau » et le logement communal sis 6 à 12 place Weitnau, avenue de la Brièserie à Magné (79460), (avec l'urgence de la rénovation de la toiture)
- la salle omnisports sise au 424 avenue du Marais Poitevin à Magné (79460),

La commune souhaite réhabiliter entièrement ou partiellement ces bâtiments pour engendrer et générer des économies d'énergie et des gains énergétiques de toute nature.

Pour ce faire une équipe Programmiste/AMO composée par « 1^{er} Acte et Qui plus est » a été recrutée en novembre 2024 afin de faire établir un programme pluriannuel de rénovation énergétique de ces bâtiments. La consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par procédure de marché formalisée avec négociation est terminée et l'attributaire est l'équipe conjointe menée par ARCHITECTES ASSOCIES de Niort dont les études commenceront fin mai 2025. Le lancement des premiers travaux qui seraient priorités sur la salle polyvalente pourraient débuter fin 2025 voire plutôt début 2026.

Dans ce contexte, une urgence est apparue, à savoir la couverture de la salle polyvalente qui connaît depuis plusieurs mois des fuites et avec l'année 2024 très pluvieuse, la situation s'est aggravée au fil du temps. Aussi, cette toiture est amiantée, au vu du rapport de 2005, tant que cette dernière n'est pas touchée, aucun risque n'est encouru. L'inquiétude, face à de potentiels nouvelles tempêtes et fortes pluies, est que si cette couverture n'est pas mise aux normes alors l'amiante commence à être atteinte.

Ainsi, la rénovation de la toiture de la salle polyvalente est urgente, la commune souhaite commencer par cette étape tout en intégrant bien évidemment la notion de rénovation énergétique. En effet, la toiture sera rénovée tout en tenant compte des préconisations apportée par l'audit énergétique réalisée avec le concours du SIEDS en 2022 en créant un nouveau plafond.

La commune a souhaité étudier en parallèle cette rénovation, et pour ce faire, elle fait appel à un maitre d'œuvre économiste CCE Associés de Niort pour étudier un programme pour engager les travaux.

Il a remis en décembre 2024 un AVP « notice diagnostic et descriptive – Avant projet », il confirme le devis que la commune avait sollicité en mai 2023 pour avoir une idée des travaux à entreprendre.

Les étapes et les coûts sont les suivants :

- La Mission économiste/Moe : « Economie en phases d'étude et suivi du marché de travaux, avec établissement des estimations, pièces écrites et analyse des offres et comptabilité de chantier » : **12 400 € HT signé avec CCE**

Associés le 19/11/2024

- Validation de l'AVP avec estimation financière des travaux et du coût de l'opération
- Elaboration du PRO avec en parallèle :
 - o Désignation d'un contrôleur technique : **3 000 € HT** signé auprès de l'entreprise SOCOTEC
 - o Désignation d'un coordonnateur SPS : **2 750 € HT** signé auprès de l'entreprise ERSO SPS
 - o Réalisation du Diagnostic Amiante avant travaux (DAAT) : à compter du 17/02/2025 (coût inclus dans l'estimation du marché de travaux ci-dessous)
- Validation du PRO et élaboration du DCE et autorisation d'urbanisme
- Lancement du marché de travaux par une consultation en procédure adaptée des 3 lots Désamiantage / Couverture / Faux-plafonds : **157 100 € H.T estimés** dont Diagnostic avant travaux pour 4 385 € H.T signé auprès de l'entreprise AC ENVIRONNEMENT
Consultation de marché de travaux pour ces 3 lots est lancée depuis le 9 avril 2025 pour une remise des offres au 19 mai 2025.
- Devis pour la dépose et repose des éléments électriques, éclairages, fluides, ventilation, grill de scénographie ... : électricien à consulter hors marché : **5 000 € HT**
- Les éléments d'accompagnement des travaux (publicité-parution d'appel d'offres, frais divers...) : **1 000 € HT**

Le coût total de l'opération est estimé à 181 250 € H.T.

Un dossier de subvention a été adressé en préfecture au titre de la DETR 2025, le 15 janvier 2025 et le projet est inscrit au CRTE du Niortais (Contrat de Relance et de Transition Écologique devenu Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique). Afin d'optimiser le montant de subventions au taux le plus élevé, Monsieur le Maire propose de solliciter le solde du Fonds de Solidarité Départemental 2022-2026 (FSD) qui s'élève à 22 635,14 € sur l'enveloppe initiale de 94 075 € (71 439,86 € sont sollicités pour la phase 2 du Parc paysager et de loisirs intergénérationnel)

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- DETR 2025	72 500,00 € (40 %) - sollicitée
- Conseil départemental 79 au titre du FSD 22/26 (solde) :	22 635,14 € (à solliciter 12,49 %)
- Commune de Magné (Autofinancement)	<u>86 114,86 € (47,51%)</u>
Total H.T	181 250,00 € (100 %)

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de :

- **CONFIRMER l'APPROBATION de l'opération de travaux et** le plan de financement comme présentés ci-dessus pour un montant prévisionnel de l'opération à **181 250,00 € H.T** ;
- **SOLLICITER** le solde de la subvention auprès du Conseil départemental 79 **au titre du FSD 22/26** ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 10 avril 2025, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**La secrétaire,
CHAUVET Francette**